

**CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM**  
**Procès-verbal**

**----**

**Jeudi 19 janvier 2023**

**SIVOM DU CANTON D'ANCENIS**  
Mercredi 19 janvier 2023  
Vair-Sur-Loire - Salle du conseil municipal

**ETAIENT PRESENTS**

**ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES**

**ANCENIS-SAINT-GEREON :**

- CAILLET Florent
  
- ORHON Rémy
- PRODHOMME Sébastien
- RAMBAULT Gilles
  
- RAYMOND Nicolas
- RIALET Myriam
- ROUSSEAU Sarah

- CADOREL Laure
  
- DE KERGOMMEAUX Bruno
- KERVADEC Renan
- LE JALLÉ Fanny
  
- RAMIREZ Christine
  
  
- VIEAU André-Jean

**LA ROCHE BLANCHE**

- MERCIER Rémi
- PHILIPPEAU Christelle
- PRAUD Jacques

**MESANGER**

- BENOIT Bruno
- CHICOISNE Bruno
- HENRY Anne-Marie
  
- LEMARIE Agnès

- LEGRAS Frédéric
  
- YOU Nadine

**LOUDON**

- BESSON Franck
  
  
- PERROIN Noëlle
- PLESCY Céline

- CORABOEUF Anthony
- DUPONT Marina

**POUILLÉ-LES-COTEAUX**

- CORITON Bruno
- MERCIER Laurent
- ORHON Jean-François

**VAIR-SUR-LOIRE**

- LUCAS Eric
  
  
- RABERGEAU Henri

- FORTEAU Sandrine
  
- MELLIER Stéphane

## **INSTALLATION DE MME SARAH ROUSSEAU ET MME AGNES LEMARIE**

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. RABERGEAU Henri est désigné secrétaire de séance.

### **POUVOIRS**

Il est donné lecture des pouvoirs de :

- Laure CADOREL à Florent CAILLET
- Christine RAMIREZ à Sébastien PRODHOMME
- Fanny LE JALLE à Rémy ORHON
- Bruno DE KERGOMMEAUX à Myriam RIALET
- Marina DUPONT à Noëlle PERROIN
- Frédéric LEGRAS à Bruno BENOIT
- André-Jean VIEAU à Gilles RAMBAULT

### **APPROBATION DU CONSEIL SYNDICAL DU 30 MARS 2022**

Le procès-verbal du Conseil Syndical du 30 mars 2022 est approuvé par les conseillers syndicaux.

### **INFORMATIONS**

Installation de Mme ROUSSEAU Sarah en remplacement de Mme CHAUVIN Nadine pour la commune d'Ancenis-Saint-Géréon.

Installation de Mme LEMARIE Agnès en remplacement de M. MATHIEU Steeve pour la commune de Mésanger.

Pour Vair-Sur-Loire il y a eu deux démissions mais il n'y a pas eu de remplaçants désignés. M.BUCHET (1<sup>er</sup> adjoint de Vair-Sur-Loire) remplacera les deux démissionnaires comme indiqué dans les statuts du Conseil syndical du SIVOM.

### **1°- FINANCES – EXERCICE 2023 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – N°001-2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 et L.5211-36,

Vu le rapport de présentation des orientations budgétaires pour 2023 annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT qu'en application des dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Président doit présenter un rapport sur

- les orientations budgétaires pour le nouvel exercice, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, les engagements pluriannuels envisagés et la structure et la gestion de la dette,
- la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

CONSIDÉRANT que sa présentation doit donner lieu à un débat au sein du conseil syndical, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif,

CONSIDÉRANT qu'une délibération spécifique doit prendre acte de la tenue de ce débat,

### **Intervention d'Hélène GIRARD expliquant le diaporama.**

#### **Intervention Éric LUCAS :**

La maison du Marais de Grée est sur la commune d'Ancenis-Saint-Géréon et je crois que nous avons une convention avec le département pour en connaître sa propriété.

#### **Intervention Laurent MERCIER :**

Combien de temps reste-il dans le crédit-bail de la ville ?

**Intervention Hélène GIRARD :**

Jusqu'en 2031.

**Intervention Éric LUCAS :**

La médecine scolaire c'est la participation par rapport au collège. Nous n'avons pas trop évoqué cela encore.

**Intervention Nicolas RAYMOND :**

Les loyers sont plafonnés à 3.50€, sommes-nous concernés ?

**Intervention Hélène GIRARD :**

Je veux bien vérifier mais spontanément je vous dis non car c'est un tarif communal, nous ne sommes pas dans un bail commercial. Si cela nous a échappé nous modifierons. Ce n'est pas un bail, Nous sommes sur une convention d'occupation temporaire.

**Intervention Éric LUCAS :**

Maintenant une bonne partie des élèves de Vair-Sur-Loire sont sur Varades.

**Intervention Rémy ORHON :**

Lorsque le SIVOM sera dissous, par rapport au collège, il y aura la répartition à traiter, là nous nous focaliserons sur Arpège mais c'est un autre point à voir.

**Intervention Éric LUCAS :**

La décision est de dissoudre ce syndicat, en fin de compte nous ne traitons pratiquement que des subventions, il faut que nous trouvions d'autres solutions. Tous se réunir cela demande de l'énergie pour pratiquement rien. Le crédit-bail peut être réglé, le plus gros sujet c'est Arpège, il faut que nous trouvions une solution avec eux. Aujourd'hui nous donnons 105 000€. Même pour eux, s'ils veulent vivre, ils ne peuvent pas le faire qu'avec les subventions.

**Intervention Jacques PRAUD :**

Une chose est sûre c'est au moment de voter, tant que le projet avec Arpège n'est pas réglé, je veux qu'on relance Arpège et je ne veux pas voter quelque chose dont je n'ai pas les données exactes. Cela fait dix ans que cela dure. Je vous le dis tout de suite, je ne m'opposerai pas à l'ensemble du budget si je dois le voter. Je précise avant comme ça tout le monde est au courant parce que je ne veux pas au moment du budget qu'on me dise « tu n'avais pas prévenu ». Je m'abstiendrais de voter si le problème n'est pas réglé avec Arpège. Parce que ça fait dix ans qu'on court après, ça fait dix ans qu'on ne trouve pas de solution. Il va falloir taper sur la table. Je préfère prévenir maintenant comme cela les choses sont claires.

**Intervention Rémy ORHON :**

J'entends bien que cela tourne en rond depuis 10 ans, Nous sommes tous responsables, il faut aussi que nous trouvions une solution. Je pense que nous avons validé le principe de dissoudre d'ici 2023. Il faut que nous posions les scénarios, nous avons toujours dit « il faut que l'on réfléchisse », mais à aucun moment nous avons étudié des scénarios donc étudions-les et nous verrons à ce moment-là ce que l'on va décider mais je pense que ce soir nous n'aurons pas le temps de valider ou alors nous validerons un prochain bureau le scénario. Cela veut dire de rencontrer Arpège avant pour que nous puissions le valider au prochain conseil. Je doute qu'au prochain conseil on ait les éléments sachant que le budget nous le votons pour 2023. Il faut que l'on soit clair à partir du moment où nous avons dit qu'on actait la dissolution avant la fin de l'année, nous actons aussi la décision vis-à-vis d'Arpège avant fin juin, il faut se donner un cadre parce que si on tourne en rond c'est à mon avis parce que nous n'avons jamais fixé le cadre et que nous n'avons jamais mis sur papier les différents scénarios. Il faut que l'on mette cela sur papier.

**Intervention Éric LUCAS :**

Le premier cadre c'est que nous nous adaptions quand même depuis une dizaine d'année, il y avait le département et le SIVOM. Le département s'est désengagé, le SIVOM a augmenté, et puis le SIVOM a dit stop et nous avons bloqué la subvention. Il va falloir qu'on fasse comme le département, il faut arrêter. Mais il y a des décisions à prendre qui ne sont pas toujours faciles car en face il y a une école de musique. Quand on voit sur le territoire de la COMPA les écoles

de musique, on se demande comment sont subventionnées les autres ? Ce n'est pas grand-chose. Un professeur ça coûte très cher, je ne sais pas si c'est à l'échelle d'un SIVOM qu'il faut vraiment prendre ces missions-là. C'est dommage que la COMPA ne souhaite pas aller plus loin pour l'instant, soit on y va, soit on y va pas. On ne prend pas qu'à moitié, ils ont pris que ce qui est administratif mais il n'y a pas que ça.

**Intervention Laurent MERCIER :**

Il y aura peut-être un scénario avec une subvention moindre des communes que ce qu'il y a aujourd'hui et peut-être que cela fera réfléchir Arpège pour aller chercher des financements ailleurs et ça peut faire réfléchir la COMPA. Comme tu dis Éric, les décisions ne sont pas faciles à prendre.

**Intervention Éric LUCAS :**

Ce qu'il faut savoir aujourd'hui c'est que la base qui a été discutée à la COMPA, ça s'est arrêté à 1€ par habitant, donc si on en est là on arrive vite à 28 000€ si on voulait abonder pour Arpège le même montant que ce que proposerait la COMPA. Ce qui est difficile c'est qu'avec la COMPA il y a des communes qui ne versent pas et qui ne veulent pas verser du tout.

**Intervention Rémy ORHON :**

Il faudrait connaître le montant des subventions versées par les communes, les collectivités du Pays d'Ancenis aux écoles de musique. Cela fait un montant réparti sur les quatre écoles en fonction du nombre d'élèves. Mais c'est à la COMPA de faire cela. C'est une redistribution de la COMPA vers les collectivités.

**Intervention Rémy ORHON :**

Nous donnons 113 000€ pour l'école d'Arpège, les autres je ne sais pas quel montant ils touchent. Peut-être que cela peut-être un scénario, il faut aussi que nous soyons force de proposition avec la COMPA, il n'y a pas forcément que la COMPA qui dit « voilà comment on voit les choses ». Il faut peut-être aussi alimenter la réflexion de la COMPA. Mais à mon avis c'est aussi un autre scénario et après c'est une répartition en fonction du nombre d'élèves, il faut poser les choses.

**Intervention Jacques PRAUD :**

Ce que je n'arrive pas à retrouver c'est le dossier des écoles de musique du Pays d'Ancenis avec les montants des subventions.

**Intervention Nicolas RAYMOND :**

Il faut aussi qu'on se mette d'accord si nous maintenons une subvention de 113 000€ ou si nous actons l'arrêt de la subvention au global. Ce n'est pas au SIVOM de combler, c'est peut-être à eux d'aller chercher un mécénat, c'est peut-être une solution mais si on prolonge à donner les 113 000€ il va falloir que nous les trouvions quelque part.

**Intervention Éric LUCAS :**

A mon avis ça ne va pas être possible. Si c'est ramené aux communes cela va être difficile de dire on donne 1 500€ environ.

**Intervention Jacques PRAUD :**

J'ai calculé pour notre commune, en 2023, si nous restons sur ce calcul-là, nous devons donner 156€ par enfant. Sachant que pour le foot, avec 150 enfants je donne 750€. Il faut que l'on m'explique.

**Intervention Laurent MERCIER :**

Pour nous c'est pareil pour Pouillé-les-Coteaux, ce sont les mêmes montant, vous vous rendez compte ? Je ne vais pas me répéter à chaque fois, vous connaissez mon point de vue. C'est clair, il est hors de question de verser cela à l'Arpège.

**Intervention Laurent MERCIER :**

Comme je le disais tout à l'heure, Arpège fait des prestations mais elles sont gratuites. Il faut qu'ils prennent quelque chose eux aussi.

**Intervention Jacques PRAUD :**

Le département, au niveau de la culture, est ce qu'il pourrait verser quelque chose ?

**Intervention Rémy ORHON :**

Il y a un certain nombre de dispositifs après je ne sais pas si pour les écoles de musique le département pourrait financer. Il verse notamment par rapport aux projets culturels de territoire. Après c'est aussi au territoire de proposer, si le territoire ne propose rien au niveau de l'école de musique dans le cadre du projet de territoire, c'est pas le département qui va imposer.

**Intervention Jacques PRAUD :**

Ce serait bien qu'Arpège propose quelque chose de culturel qui permettrait en tant qu'élu de faire le lien avec le département.

**Intervention Rémy ORHON :**

Je peux me renseigner pour voir quels sont les autres dispositifs du projet culturel de territoire mais souvent c'est un peu le guichet sur lequel les départements alimentent les territoires. C'est un budget important.

**Intervention Éric LUCAS :**

Pas d'autres questions sur les autres sujets ? Sur le marais ?

**Intervention Rémy ORHON :**

Nous sommes bien d'accord sur ce que nous venons d'échanger, nous étudions dans les prochaines semaines les différents scénarios avec une réunion de bureau, après la réunion de bureau nous rencontrerons Arpège, et il y aura le vote du budget.

**Intervention Éric LUCAS :**

Ce qu'on proposait c'est de faire le vote du budget le 21 mars.

**Intervention Jean-François ORHON :**

Le mandat précédent, je faisais partie de la commission Arpège, vous sollicitez la solidarité de la communauté mais est-ce que vous êtes solidaires entre vous, en gros, est-ce que vous mettez des tarifs quotients ? Même avec cette grosse subvention finalement Arpège n'est pas accessible à toute la population, on leur avait demandé s'ils voulaient être solidaire entre eux. Le trésorier n'avait pas fermé la porte.

**Intervention Rémy ORHON :**

Quand nous avons rencontré Arpège, nous avons posé ces conditions.

**Intervention Éric LUCAS :**

Ils ont un peu de mal parce que ça fait beaucoup de calcul.

**Intervention Jean-François ORHON :**

Là nous subventionnons quelque chose qui est réservé à l'élite.

**Intervention Éric LUCAS :**

Ce sont des gros calculs pour eux, après c'est à eux de se débrouiller. D'autres questions sur le sujet ? Nous prenons acte du ROB.

**Il est proposé que le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, de prendre acte.**

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2023, sur la base du rapport annexé à la délibération,

**AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.